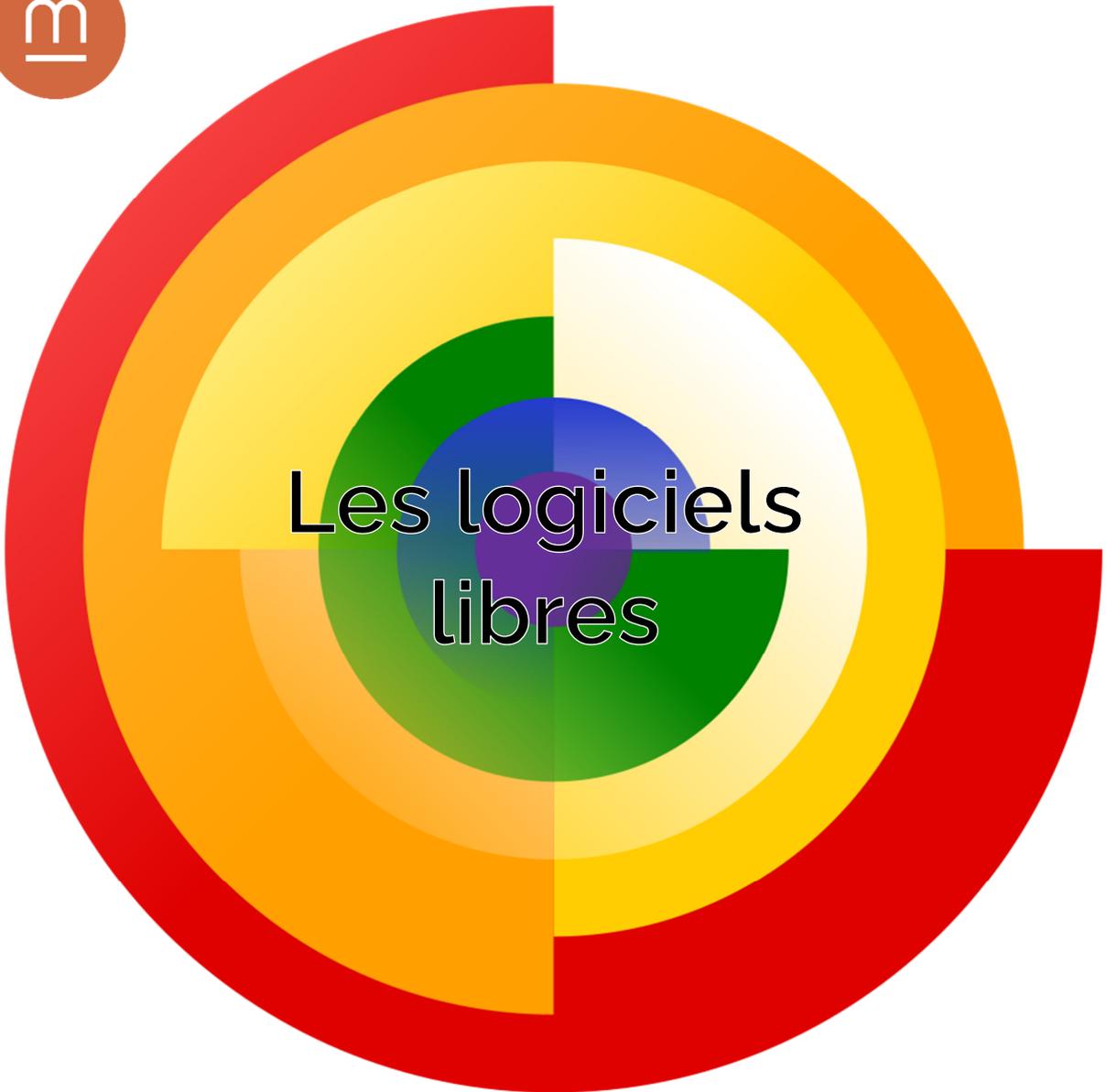


13



# Les logiciels libres

## Un peu d'histoire...

Tout a commencé avec une histoire d'imprimante...

Au début des années 80, **Richard M. Stallman**, programmeur au laboratoire d'intelligence artificielle (AI Lab) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) était confronté aux fréquents bourrages papier de la nouvelle imprimante du laboratoire.



Qu'à cela ne tienne, comme pour l'ancienne imprimante, il a voulu modifier le logiciel qui contrôlait l'imprimante de façon pour qu'en cas de blocage, toute personne en attente d'un tirage en soit informée.

Sauf que cette fois-ci, le fabricant de l'imprimante n'avait fourni que la version binaire du logiciel, incompréhensible pour les humains et donc impossible à modifier.

Lorsque Stallman contacta l'éditeur du logiciel pour avoir accès au code source, compréhensible et modifiable, celui-ci refusa tout net, en contradiction aux usages de l'époque.

C'est cet épisode qui a motivé Richard M. Stallman à lancer le **projet GNU** en 1983 avec l'objectif de créer un système d'exploitation libre puis à fonder l'association **Free Software Foundation (FSF)**, afin de défendre et promouvoir les logiciels libres.



## Les logiciels libres : définition

Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication par autrui en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et juridiquement, ceci afin de garantir le contrôle du programme par l'utilisateur et la possibilité de partage entre individus.

Au sens de la Free Software Fondation, un logiciel est considéré comme libre s'il accorde ces 4 libertés (noté de 0 à 3) :

**Liberté 0** : La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ;

**Liberté 1** : La liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins (cela implique l'accès au code source du programme) ;

**Liberté 2** : La liberté de redistribuer des copies du programme (ce qui implique la possibilité aussi bien de donner que de vendre des copies) ;

**Liberté 3** : la liberté d'améliorer le programme et de distribuer ces améliorations au public, pour en faire profiter toute la communauté.

Pour décrire les logiciels libres, Stallman reprend la devise de la France :

*« Liberté, parce que les logiciels libres respectent la liberté des utilisateurs, égalité, parce qu'à travers un logiciel libre, personne n'a du pouvoir sur personne. Et fraternité parce que nous encourageons la coopération entre les utilisateurs. »*

## Les licences libres

Juridiquement, toutes ces libertés sont exprimées sous forme de licence. Typiquement, pour l'utilisateur, c'est l'ensemble du texte qui précède la fameuse formule :

« *J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation* »

Il existe de nombreuses licences libres, qui sont plus ou moins restrictives. Certaines licences sont des transpositions pour des œuvres de l'esprit (musique, photos...) ou des adaptations au droit particulier de certains pays.

Parmi les plus connues on peut citer :

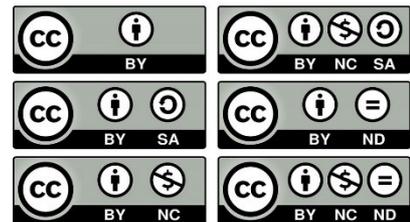
**La licence publique générale GNU (GNU GPL) :** Créée par Stallman, c'est la licence la plus populaire pour les logiciels libres. Elle inclut la notion de copyleft : elle oblige les versions modifiées d'un logiciel sous GNU GPL à être publiées sous les mêmes conditions.



**Le domaine public :** c'est l'ensemble des œuvres de l'esprit et des connaissances dont l'usage n'est pas ou n'est plus restreint par la loi, en particulier au niveau du droit d'auteur. C'est le cas par exemple des brevets après expiration ou des œuvres qui ne sont plus soumises au droit d'auteur.



**Les licences creative commons :** Il s'agit d'un ensemble de licences visant à faciliter l'utilisation d'œuvres et leur diffusion et reproduction sous conditions définies par l'auteur. Les conditions peuvent inclure l'obligation d'attribution (BY), de non-utilisation commerciale (NC), de non-modification (ND) et enfin une obligation de partage sous les mêmes conditions (SA). La licence CCZero se rapproche le plus du domaine public.



Les logiciels non libres et donc soumis au copyright © ou droit d'auteur sont nommés « **propriétaire** » ou « **privé** ».

## Pourquoi choisir les logiciels libres ?

**Le contrôle par l'utilisateur :** du fait des libertés accordées aux utilisateurs, cela permet de garder le contrôle sur les logiciels que vous utilisez : si une nouvelle version ne vous convient pas, vous êtes libre de la modifier pour l'adapter à vos besoins, ou bien quelqu'un d'autre peut le faire pour vous.

**La transparence :** Si vous pouvez étudier le fonctionnement d'un logiciel, vous pouvez vous assurer de son bon fonctionnement. Même si vous n'avez pas les compétences pour évaluer le code source, il est beaucoup plus facile d'auditer le logiciel par des experts indépendants.

**La sécurité :** Étant donné que le code source des logiciels libres est accessible à tous, il est plus facile de détecter et de corriger les failles de sécurité. D'une manière générale

Les failles de sécurité sont comblées beaucoup plus rapidement qu'avec des logiciels propriétaires.

**Des standards ouverts et interopérables** : C'est une conséquence de l'ouverture du code source, si vous savez comment le logiciel fonctionne, vous savez comment il génère ses documents ce qui le rend lisible pas d'autres outils.

**L'éthique** : Bien souvent les logiciels libres ont été créés en réaction aux logiciels propriétaires, jugés trop contraignants ou intrusifs. Les logiciels libres proposent une alternative éthique aux dérives des multinationales.

**Protection de la vie privée** : Lorsqu'ils sont gratuits, les logiciels et services propriétaires s'appuient sur la publicité ou l'exploitation des données des utilisateurs comme modèle économique. Les logiciels libres sont souvent édités par la communauté ou le milieu associatif et n'ont pas forcément de logique commerciale. Attention un logiciel libre n'est pas forcément gratuit mais dans ce cas le modèle économique est transparent.

## Notre sélection de logiciels et services libres

### Les logiciels et applications

#### Le catalogue du SILL

Ce sont les logiciels libres recommandés pour l'ensemble de l'administration française. Vous y trouverez une sélection de logiciels avec leur descriptif et un lien vers leur site officiel ou vous pourrez les télécharger.

[https://code.gouv.fr/sill/list?sort=user\\_count](https://code.gouv.fr/sill/list?sort=user_count)

#### Correspondance logiciel libre - propriétaire

Cette page Wikipédia recense une liste de choix alternatif libre aux logiciels propriétaires. Cette liste est divisée en plusieurs catégories afin de mieux s'y retrouver.

<http://dgxy.link/wiki-libre-proprietaire>

#### F-Droid

Un catalogue installable d'applications libres pour les appareils Android. L'application F-Droid facilite l'installation et les mises à jour des applications de son catalogue.

<https://f-droid.org/fr>

## Les services en ligne libres et éthiques

### DuckDuckGo

Un moteur de recherche similaire à Google, respectueux de votre vie privée.

<https://duckduckgo.com>

### Dégooglisons Internet

Initié par l'association Framasoft la campagne Dégooglisons Internet vise à proposer des services en ligne alternatifs aux géants du web (les fameux GAFAM).

<https://degooglisons-internet.org>

### Les CHATONS

CHATONS est l'acronyme de Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires. Ce collectif s'est constitué à la suite de la campagne dégooglisons Internet.

<https://www.chatons.org>

### chApril

L'association April propose également un ensemble de services libres :

<https://www.chapril.org/-services-.html>

### La Digitale

Le site La Digitale vous propose un ensemble de services libres et gratuits en particulier pour l'éducation.

<https://ladigitale.dev>

### CC Search

Un moteur de recherche de contenu (images sons, vidéos...) sous licence Créative Commons

<https://search.creativecommons.org>

*Date de dernière mise à jour : mars 2024*